



Société anonyme au capital de 10 000 000 euros  
 Siège social : 8, rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris  
 342 376 332 R.C.S. PARIS

## RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2004

### 1.1 PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES CONSOLIDEES

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
<b>COMPTE DE RESULTAT :</b>			
Chiffre d'affaires .....	491 446	293 051	160 263
Autres produits d'exploitation .....	3 900	1 837	379
Produits d'exploitation .....	495 346	294 888	160 642
Charges d'exploitation.....	442 256	259 921	125 545
Résultat d'exploitation.....	53 090	34 967	35 097
Résultat financier.....	2 735	(940)	(2 447)
Résultat courant.....	55 825	34 027	32 650
Résultat exceptionnel.....	5 168	116	(2 747)
Dot. amortissement écart d'acquisition .....	254	313	95
Résultat avant impôts .....	60 739	33 830	29 808
Impôts sur les résultats .....	19 907	(45)	5 980
<b>Résultat net.....</b>	<b>40 832</b>	<b>33 875</b>	<b>23 828</b>
Résultat par action (dilué) .....	0,75	0,67	0,47
Résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations (REAA) .....	108 672	53 643	43 249
<b>BILAN :</b>			
Actifs immobilisés.....	278 204	124 344	39 871
Actifs d'exploitation.....	117 789	85 202	61 755
Disponibilités.....	30 548	11 357	15 756
<b>Total de l'actif .....</b>	<b>426 541</b>	<b>220 903</b>	<b>117 382</b>
Capitaux propres.....	178 285	55 227	25 638
Provisions pour risques et charges.....	1 492	6 745	5 470
Emprunts et dettes financières.....	29 354	20 877	15 023
Dettes d'exploitation .....	217 410	138 054	71 251
<b>Total du passif .....</b>	<b>426 541</b>	<b>220 903</b>	<b>117 382</b>
<b>TRESORERIE :</b>			
Flux de trésorerie d'exploitation.....	139 131	91 410	48 976
Flux de trésorerie d'investissement .....	(210 700)	(97 300)	(25 097)
Flux de trésorerie de financement .....	84 054	1 843	(11 991)
Variation de trésorerie .....	12 485	(4 047)	11 888
Trésorerie de clôture.....	23 158	10 673	14 720

## 1.2 RAPPORT DE GESTION

### 1.2.1 Présentation générale

Les activités du groupe Iliad (le « Groupe ») se décomposent en trois secteurs identifiés sur la base de critères opérationnels :

- le secteur Internet qui regroupe les activités d'accès (exploitées sous la marque Free et ses déclinaisons) et d'hébergement (exploitées sous les marques Online et BookMyName) ;
- le secteur Téléphonie qui regroupe les activités de téléphonie fixe (exploitées sous la marque One.Tel et sous la marque Iliad Telecom), de cartes prépayées (exploitées sous la marque Kertel) et de revente aux opérateurs (exploitées par Kedra) ; et
- le secteur des Autres Activités qui regroupe l'activité annuaire (principalement l'annuaire inversé sur Minitel, téléphone, Internet et SMS, exploité sous la marque ANNU) et les activités e-commerce (exploitées sous les noms Société.com et Assunet.com).

Ces secteurs pourraient évoluer à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels.

Le périmètre d'activité du Groupe est resté inchangé au cours de l'exercice 2004. De même, il n'y a eu aucune évolution notable dans les pourcentages de contrôle et intérêt.

La Direction du Groupe attire plus particulièrement l'attention du lecteur sur les points présentés ci-après du présent rapport de gestion. Cette liste ne peut en aucun cas être considérée comme exhaustive. La Direction invite le lecteur à prendre connaissance du rapport de gestion dans son intégralité et le laisse seul juge des points importants dans le présent rapport.

Paragraphe	Description
1.2.1.1.1	Application du taux de TVA à 5,5% pour le chiffre d'affaires afférent aux contenus audiovisuels
1.2.1.2	Modification de la tarification de l'ADSL en Option 5
1.2.1.3	Modification de la durée d'amortissement des IRUs LDCOM et des DSLAMs Freebox
1.2.2.1.1	Modification de la provision au Fonds du Service Universel
1.2.3	Augmentation de capital liée à l'introduction en bourse du Groupe Iliad Variation du Besoin en Fonds de Roulement
1.2.4	Répartition du capital d'Iliad au 31 décembre 2004

#### 1.2.1.1 Formation du chiffre d'affaires

##### 1.2.1.1.1 Chiffre d'affaires Internet

- **L'offre "Accès sans abonnement"**. Pour cette offre d'accès à Internet bas débit sans abonnement, le prix payé par le client correspond au coût de la communication téléphonique qui lui est facturée par France Télécom. Les clients appellent, depuis n'importe quelle ligne fixe en France, le numéro d'accès Free (08 60 92 20 00), qui est facturé par France Télécom en tarification locale Internet. Le chiffre d'affaires correspondant à l'offre "Accès sans abonnement" dépend donc directement du temps passé en ligne par les internautes ainsi que du reversement par France Télécom. Ce chiffre d'affaires est facturé par Free à France Télécom sur une base mensuelle et est payé par France Télécom à Free 45 jours après la

réception de la facture. Le client paye France Télécom à la connexion, une charge d'établissement d'appel au tarif de 0,10 euro TTC puis 0,02 euro TTC par minute suivante, hors option tarifaire, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. France Télécom reverse à Free, en sa qualité d'opérateur de réseau interconnecté, une somme de 0,0231 euro HT par minute de connexion (tarif au 31 décembre 2004). Le montant du reversement par minute est calculé par France Télécom et approuvé par l'ART.

- **Le “Forfait 50 heures”.** Pour le “Forfait 50 heures”, lancé en avril 2001, le client bénéficie de 50 heures de connexion par mois à Internet bas débit pour un prix unique de 14,94 euros TTC. Le client se connecte à Internet en composant un numéro d'accès gratuit pour l'appelant (08 68 92 20 00). Le client paie son abonnement directement à Free, par prélèvement automatique, au début de chaque mois. Les éventuels dépassements et prorata de forfait sont facturés par Free au tarif local Internet et prélevés au début du mois suivant mais comptabilisés sur la période concernée.
- **L'offre haut débit illimité via ADSL.** Depuis octobre 2002, Free propose à ses clients un accès haut débit illimité à un prix de 29,99 euros TTC par mois, avec mise à disposition d'un modem et sans frais d'accès au service. Cette offre unique permet aux clients d'accéder à l'Internet avec un débit minimum de 2 Mbps, pouvant atteindre les 20 Mbps (constaté) dans les zones dégroupées (fonction de l'éligibilité de la ligne). Les clients sont facturés par Free et font l'objet d'un prélèvement automatique mensuel sur leur compte du montant de leur abonnement (29,99 euros par mois). En cas de résiliation de son abonnement, le client est facturé et prélevé d'un montant de 96 euros TTC, dégressif de 3 euros par mois d'abonnement.

La société Free a procédé à une saisine de la Direction de la législation fiscale afin d'obtenir des précisions sur le taux de TVA applicable à l'abonnement aux services de télévision sur le modem Freebox ainsi que sur la ventilation du chiffre d'affaires par taux d'imposition à retenir. Suite à cette consultation, et sur base des données fournies par la direction du groupe, le Ministère délégué au Budget et à la Réforme budgétaire a évalué à 56% la part représentative des services de télévision dans l'abonnement Freebox, seule admissible au taux réduit. Les modalités d'application sont entre autres les suivantes : (i) application sur une période de 4 ans avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 ; (ii) obligation d'information et d'adaptation en cas de changement résultant d'évolutions technologiques ou des modalités d'exploitation.

- **La téléphonie via ADSL.** Depuis août 2003 pour les zones dégroupées et mars 2004 pour les zones non dégroupées, les abonnés Free Haut Débit disposant d'un modem Freebox bénéficient d'un service de téléphonie avec la gratuité totale des appels émis depuis la Freebox vers un autre abonné Freebox ou vers la France Métropolitaine (ligne fixe France Télécom hors numéros courts et spéciaux). Le chiffre d'affaires généré par les appels vers les mobiles français et à destination de l'international, ainsi que le chiffre d'affaires générés par les appels entrants à destination des abonnés Freebox, est comptabilisé dans le chiffre d'affaires du secteur Internet.
- **La télévision via ADSL.** Depuis décembre 2003, l'abonnement à Internet à très haut débit via la Freebox (en zone dégroupée) offre un service de télévision avec un accès à plus de 140 chaînes dont 53 chaînes payantes en décembre 2004. Le chiffre d'affaires généré par les chaînes payantes est comptabilisé dans le chiffre d'affaires du secteur Internet. Ce chiffre d'affaires est également soumis à un taux de TVA de 5,5 %. Depuis novembre 2004, les chaînes du Groupe Canal+ sont également disponibles sur le bouquet Freebox. Ces chaînes sont directement facturées à l'abonné par le Groupe Canal+ et une commission est reversée à Free.
- **Les offres de migration vers le dégroupage total et de renouvellement de modem.** Depuis l'ouverture du service de dégroupage total (juin 2004), les abonnés Free Haut Débit ont la

possibilité de demander la migration de leur accès du dégroupage partiel vers le dégroupage total. Cette migration fait l'objet d'une facturation de 90 euros TTC dégressive en fonction du nombre de mois d'ancienneté. Depuis septembre 2004, les abonnés détenteurs de modems Sagem ont la possibilité d'obtenir un modem Freebox contre paiement de frais administratifs de 60 euros pour les abonnés de moins d'un an d'ancienneté et de 30 euros pour les abonnés ayant entre 12 et 24 mois d'ancienneté.

- L'activité d'**hébergement**. Le chiffre d'affaires de cette activité provient de la vente d'espaces d'hébergement pour sites Internet. Les services d'hébergement sont facturés sur une base annuelle fixe par nom de domaine ou par site.
- La **commercialisation de noms de domaine** et la **commercialisation d'espaces publicitaires** sur le portail de Free.
- Les **autres activités du secteur Internet** réalisent un chiffre d'affaires issu principalement de la vente de minutes commutées au secteur Téléphonie.

#### **1.2.1.1.2 Chiffre d'affaires Téléphonie**

Le chiffre d'affaires du secteur Téléphonie correspond principalement au chiffre d'affaires des sociétés One.Tel et Kertel et se décompose de la manière suivante :

- l'offre de **One.Tel** est une offre de téléphonie en présélection sans abonnement. En s'inscrivant au service One.Tel, le client autorise One.Tel à faire une demande de présélection sur sa ligne auprès de France Télécom, de sorte que l'ensemble des appels depuis son poste fixe soient transmis et facturés par One.Tel (hors numéros spéciaux). Le client bénéficie alors des tarifs de One.Tel sur toutes ses communications locales, nationales, internationales et vers les mobiles. Le client bénéficie également de l'offre à 0,01 euro par minute pour tous ses appels locaux et nationaux. A la fin de chaque mois, le montant total des communications effectuées par chaque client est calculé afin d'établir la facture qui sera envoyée pour règlement sous 15 jours. Depuis la reprise de One.Tel par Iliad et afin de sécuriser les paiements clients, le règlement par prélèvement automatique a été fortement encouragé et au 31 décembre 2004, plus de 84 % des clients de One.Tel avaient adhéré à ce mode de paiement contre 73% au 31 décembre 2003.
- Le chiffre d'affaires de **Kertel** correspond au chiffre d'affaires consommé. Le produit n'est constaté en résultat qu'au fur et à mesure de l'utilisation des cartes. Le chiffre d'affaires comprend également le "*breakage*", c'est-à-dire le montant correspondant au nombre d'unités non consommées restant sur les cartes venues à expiration.

#### **1.2.1.1.3 Chiffre d'affaires des autres activités**

Le chiffre d'affaires du secteur Autres Activités correspond essentiellement au chiffre d'affaires de ANNU, l'annuaire inversé par Minitel, téléphone, Internet et SMS. Le service sur Minitel est directement facturé par France Télécom sur la facture téléphonique de l'utilisateur et fait l'objet d'un reversement à l'éditeur du service. Dans le cas de ANNU, ce reversement est de 36,15 euros par heure. Les sommes dues par France Télécom au titre de ces reversements sont payées tous les deux mois.

S'agissant des activités de e-commerce, le chiffre d'affaires de Société.com provient de la vente en ligne de documents ou d'abonnements et dans une moindre mesure de revenus publicitaires. Assunet, qui exerce une activité de courtier d'assurances en ligne, tire ses revenus des commissions sur vente de contrats d'assurance à des particuliers et à des sociétés du Groupe.

### **1.2.1.2 Coûts opérationnels de l'interconnexion, de l'ADSL en Option 5 (abonnés non dégroupés) et de l'ADSL en Option 1 (abonnés dégroupés)**

Le déploiement du réseau a trois objectifs financiers clairs, outre celui de maximiser la qualité des services :

- augmenter les revenus grâce au régime de reversements des connexions dans le cadre de l'offre "Accès sans abonnement" du fait du statut d'opérateur de Free ;
- minimiser les coûts d'interconnexion pour les offres Free "Accès sans abonnement" et "Forfait 50 heures", ainsi que pour les services de téléphonie de One.Tel et de Kertel ; et
- assurer des niveaux de marge élevés pour l'offre haut débit grâce, d'une part, à la captation de nouveaux abonnés directement en Option 1 et, d'autre part, à la migration des abonnés en Option 5 (abonnés non dégroupés) vers l'Option 1 (abonnés dégroupés) du fait de la présence du réseau du Groupe dans un grand nombre de sites France Télécom.

#### ***Coûts opérationnels de l'interconnexion***

Les coûts directs d'interconnexion correspondent aux charges facturées par France Télécom à Free en tant qu'opérateur, à savoir :

- les charges fixes correspondant au coût de la location de BPN (bloc primaire numérique) et au coût de la location des liaisons de raccordement dans le réseau de France Télécom ; et
- les charges variables calculées en fonction du nombre de minutes de connexion.

Les charges fixes et les charges variables diffèrent selon que le trafic transite au niveau du CAA (commutateur à autonomie d'acheminement) ou du PRO (point de raccordement opérateurs). Le coût de la minute est identique pour les offres Free "Accès sans abonnement" et "Forfait 50 heures", où il n'y a qu'une charge de collecte d'appel. En revanche, le coût de la minute pour les services de One.Tel et de Kertel (pour les appels locaux et nationaux) est doublé dans la mesure où une charge de terminaison s'ajoute à la charge de collecte.

#### ***Coûts opérationnels des offres haut débit***

L'offre ADSL de Free repose sur deux types de prestations :

- d'une part, l'Option 5 (abonnés non dégroupés) où Free revend une prestation de gros proposée par France Télécom ; et
- d'autre part, l'Option 1 (abonnés dégroupés) où Free commercialise une offre transitant totalement sur son propre réseau. Depuis le mois de juin 2004, les abonnés Free Haut Débit ont le choix entre le dégroupage partiel et le dégroupage total. Dans le cas du dégroupage partiel, l'abonné souscrit à l'offre haut débit mais continue de payer à France Télécom un abonnement correspondant à la location de sa ligne téléphonique et conserve la possibilité de donner et de recevoir des appels téléphoniques avec l'opérateur historique. Dans le cas du dégroupage total, l'abonné n'a plus de lien commercial avec France Télécom et ne paie donc plus son abonnement. Dans ce cas, toutes les communications téléphoniques transitent au travers de la connexion haut débit.

En Option 1, les coûts directs par abonnement et par mois, tels que mentionnés dans l'offre de référence du dégroupage sont les suivants au 31 décembre 2004:

#### Coûts opérationnels Option 1 (dégrouper partiel)

- Location de la paire de cuivre et du filtre ADSL : 2,90 euros
- Câble de renvoi cuivre mensualisé : 1,32 euros

#### Coûts opérationnels Option 1 (dégrouper total)

- Location de la paire de cuivre : 10,50 euros
- Câble de renvoi cuivre mensualisé : 1,32 euros

En Option 5, pour un abonnement vendu au même prix, les coûts par abonnement et par mois sont les suivants :

#### Coûts opérationnels Option 5

- Prestation IP-ADSL NRA > 20 000 abonnés (512 Kbps) : 13,00 euros
- Prestation IP-ADSL NRA < 20 000 abonnés (512 Kbps) : 15,50 euros
- Prestation IP-ADSL NRA > 20 000 (1024 Kbps) : 13,00 euros
- Prestation IP-ADSL NRA < 20 000 (1024 Kbps) : 18,00 euros
- Prestation IP-ADSL NRA > 20 000 (2048 Kbps) : 13,00 euros
- Prestation IP-ADSL NRA < 20 000 (2048 Kbps) : 20,00 euros

A ces coûts, s'ajoute la prestation de collecte IP-ADSL dont la charge est variable en fonction du débit utilisé par les abonnés Option 5. Ces coûts ont été modifiés par décision de l'ART le 8 février 2005.

La marge brute et la marge d'exploitation (avant amortissements des immobilisations) sont donc sensiblement différentes entre l'offre relevant de l'Option 1 et celle relevant de l'Option 5, l'offre relevant de l'Option 1 présentant des niveaux de marge significativement supérieurs. L'objectif de Free consiste donc à maximiser la proportion de ses abonnés en Option 1, notamment en faisant migrer son parc d'abonnés de l'Option 5 vers l'Option 1 ou, lorsque cela est techniquement possible, en proposant directement une offre en Option 1 aux nouveaux clients résidant dans une zone de dégroupage.

#### **1.2.1.3 Investissements et dotations aux amortissements**

Le Groupe a déployé un réseau de télécommunication en France métropolitaine. L'essentiel des fibres optiques sous-jacentes à ce réseau a fait l'objet de contrats d'IRU (*Indefeasible Right of Use*) d'une durée initiale comprise entre 10 et 25 ans, prévoyant un paiement unique lors de la mise à disposition de la fibre. Ces IRU sont comptabilisés en actifs incorporels au bilan et font l'objet d'amortissements sur une période correspondant à la durée du contrat. Au cours du premier semestre 2004, un protocole d'accord entre le Groupe Iliad et la société Neuf Telecom a été signé. Ce protocole inclut, notamment, une option de prolongation de tous les IRUs conclus entre Free et Neuf Telecom pouvant porter leur terme au 31 décembre 2030. La durée d'amortissement a donc été modifiée en conséquence dans la mesure où la Direction du Groupe estime que cette option sera levée.

Tout comme les coûts opérationnels entre l'Option 1 et l'Option 5 diffèrent significativement, les investissements corporels et incorporels varient également entre ces deux options de façon significative.

Outre les investissements en fibre optique que le Groupe a réalisés dans le cadre du déploiement de son réseau, l'Option 1 nécessite la mise à disposition d'un modem Freebox et d'un DSLAM Freebox ainsi que le règlement à France Télécom des frais d'accès au service de dégroupage. Le coût de ces trois éléments a représenté une somme d'environ 200 euros par client au cours de l'exercice 2004. Les frais d'accès au service de dégroupage de France Télécom ainsi que le modem Freebox font l'objet d'un amortissement sur une période de trois ans à compter de la mise en service chez l'abonné. Le DSLAM Freebox était amorti sur six ans, au même titre que les autres éléments de réseau jusqu'au 30 juin 2004. Les équipes de recherche du Groupe ont réussi à mettre au point une version amendée du DSLAM Freebox permettant l'utilisation de la technologie ADSL 2+. Le Groupe équipe désormais les sites France Télécoms avec ces DSLAMs. Afin d'assurer une qualité homogène de ses services à l'ensemble de ses abonnés, le Groupe a également décidé du renouvellement progressif des DSLAMs Freebox « ancienne version » sur une durée de 18 mois (de juillet 2004 jusqu'au 31 décembre 2005).

Compte tenu de ces décisions :

- La durée limite d'utilisation des anciens DSLAMs Freebox a été fixée au 31 décembre 2005 et leur période d'amortissement est modifiée en conséquence ;
- La durée d'amortissement des DSLAMs version amendée a été fixée à 3 ans.

Dans le cadre de l'Option 5, le montant total de l'investissement est plus faible et s'élève à environ 125 euros par client. Les Frais d'accès au service France Télécom et le modem ADSL ou le modem Freebox mis à disposition du client sont immobilisés et amortis sur une période de trois ans.

#### **1.2.1.4 Résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations (REAA)**

A diverses reprises dans ce rapport de gestion, il est fait mention du REAA ou résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations. Le REAA est égal au résultat d'exploitation, augmenté des dotations aux amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles et incorporelles.

#### **1.2.2 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003**

Les commentaires ci-dessous sont établis sur la base des comptes consolidés des exercices clos le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003.

Les développements ci-après présentent le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations et le résultat d'exploitation, analysés de façon synthétique pour l'ensemble du Groupe puis détaillés par secteur d'activité.

Le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation consolidés présentés dans les comptes ne correspondent pas à la somme des informations sectorielles présentées ci-dessous en raison du retraitement des opérations intersecteurs. Ces opérations, qui font intervenir deux sociétés du Groupe appartenant à des secteurs différents, consistent essentiellement en la revente au secteur Téléphonie de prestations de télécommunications réalisées au titre du réseau exploité par Free. Ces opérations intersecteurs représentent 43,4 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 89,7 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Il est rappelé que la société Kertel a été consolidée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003. L'intégration du résultat du premier trimestre 2003 de Kertel aurait eu un impact non significatif sur le résultat du Groupe.

Pour la première fois en 2004 et afin de simplifier la lecture des résultats du Groupe, dans le rapport de gestion, il a été décidé de présenter les charges d'exploitation nets de la production immobilisée et de la production stockée. En effet la production immobilisée (et stockée) correspond à l'enregistrement en immobilisations (en stock) des coûts de revient des modems et des DSLAMs Freebox qui sont fabriqués en interne au sein du Groupe. Il a donc été considéré que la nouvelle

présentation retenue était de nature à mieux traduire la réalité économique de l'activité du Groupe. Il ne subsiste plus au niveau des Autres produits d'exploitation que les reprises de provisions ainsi que les transferts de charges et divers autres produits.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2004	31 décembre 2003	Variation %
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>491 446</b>	<b>293 051</b>	<b>67,7</b>
Autres produits d'exploitation	3 900	1 837	112,3
Achats cons. et autres charges d'exploitation	355 215	220 056	61,4
Charges de personnel	22 064	14 421	53,0
Impôts et taxes	3 822	1 623	135,5
Dotations aux provisions	5 573	5 145	8,3
<b>REAA</b>	<b>108 672</b>	<b>53 643</b>	<b>102,6</b>
Dotations aux amortissements	55 582	18 676	197,6
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>53 090</b>	<b>34 967</b>	<b>51,8</b>
Résultat financier	2 735	(940)	NS
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>55 825</b>	<b>34 027</b>	<b>64,1</b>
Résultat exceptionnel	5 168	116	NS
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	254	313	(18,8)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>60 739</b>	<b>33 830</b>	<b>79,5</b>
Impôts sur les résultats	19 907	(45)	NS
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>40 832</b>	<b>33 875</b>	<b>20,5</b>

### **Chiffre d'affaires**

L'exercice 2004 affiche un chiffre d'affaires en progression de près de 68% par rapport à l'exercice 2003. Cette progression résulte essentiellement (i) de la hausse des revenus de l'accès à Internet et, en particulier, de l'accès à haut débit (ADSL), (ii) de la croissance du chiffre d'affaires du secteur Téléphonie du fait d'un effort marketing sensiblement plus important sur la marque One.Tel et (iii) de la dynamique commerciale des équipes de Kertel désormais intégrée dans un Groupe de télécommunications et de l'impact de l'intégration de Kertel sur un exercice complet.

### **Charges d'exploitation**

Entre l'exercice 2003 et l'exercice 2004, les charges d'exploitation, hors dotations aux amortissements, augmentent de 60% et s'établissent au 31 décembre 2004 à 386,7 millions d'euros.

Dans un contexte de forte croissance du chiffre d'affaires, le Groupe a dépassé le point d'inflexion permettant à ses dépenses nettes d'exploitation de croître moins rapidement que ses revenus.

### ***Résultat d'exploitation***

Le résultat d'exploitation augmente significativement : 53,1 millions d'euros en 2004 contre 35,0 millions d'euros en 2003. Cette évolution correspond :

- d'une part, (i) à l'amélioration de la rentabilité du secteur Internet suite à la proportion toujours croissante du nombre d'abonnés haut débit dégroupés sur le nombre total d'abonnés haut débit et (ii) à l'amélioration du résultat d'exploitation de l'activité Téléphonie;
- d'autre part, à un niveau de marge moins important de l'activité ANNU.

Par ailleurs, les investissements consentis pour l'équipement du parc d'abonnés haut débit résultent en un triplement des dotations aux amortissements du Groupe entre l'exercice 2003 et l'exercice 2004. Dès lors, les dotations aux amortissements, qui s'élèvent à 55,6 millions d'euros, représentent plus de 11% du chiffre d'affaires du Groupe en 2004 contre plus de 6% en 2003.

### ***Résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations (REAA)***

Le résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations (REAA) du Groupe s'établit à 108,7 millions d'euros en 2004, en progression de 102,6% par rapport à l'exercice 2003. Cette progression du REAA s'explique principalement par l'acquisition directe de clients ADSL en Option 1 ainsi que par la migration des clients en Option 5 vers l'Option 1 et a permis au ratio de REAA sur chiffre d'affaires du Groupe de passer de 18.3% en 2003 à 22.1% en 2004

### ***Résultat financier***

Le résultat financier est positif à hauteur de 2,7 million d'euros. Ce résultat financier positif résulte principalement des placements de trésorerie sur les fonds résultant de l'augmentation de capital (IPO), des gains de change sur les achats de composants Freebox et de reprises de provisions sur titres sur lesquels s'imputent les charges d'intérêts sur les emprunts et les crédits-baux contractés par Free.

### ***Résultat exceptionnel***

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2004 correspond schématiquement au résultat de cession d'immobilisations lié, d'une part à des cessions de salles de cohabitation France Télécom et, d'autre part, à la facturation par Free, au terme de ses conditions générales de vente, des modems Sagem et Freebox non rendus par les clients ayant résilié leur abonnement.

Le Groupe a enregistré en produits exceptionnels (i) une plus-value de 1,6 millions d'euros sur la vente d'un immeuble de bureaux, (ii) un gain de 2,6 millions d'euros sur une créance envers One.Tel abandonnée par la société Siris dans le cadre d'un protocole d'accord signé en décembre 2004 avec le Groupe Neuf Telecom et (iii) deux reprises de provision pour risque et charges de 2,0 millions d'euros dans les comptes de One.Tel. De plus le Groupe a enregistré en charges exceptionnelles la mise au rebut de la plate-forme de facturation de Kertel, soit un montant d'environ 0,7 millions d'euros.

### ***Résultat avant impôts***

Le résultat avant impôts atteint 60,7 millions d'euros, soit une progression de 79,5% par rapport à l'exercice 2003

## Résultat net

Le résultat net s'établit à 40,8 millions d'euros pour l'exercice 2004 contre 33,9 millions d'euros pour l'exercice 2003. La charge d'impôt au 31 décembre 2004 s'établit à 19,9 millions d'euros, alors qu'elle était nulle sur l'exercice 2003.

### 1.2.2.1.1 Analyse du résultat du secteur Internet

Le secteur Internet regroupe :

- les activités de fournisseur d'accès à Internet sur le réseau téléphonique commuté ou via ADSL, exploitées sous les marques Free, Free haut débit, Free Telecom et Freebox ; et
- les activités d'hébergement et de création de noms de domaine, exploitées sous les marques Online et BookMyName.

Il est important de signaler que le réseau de télécommunications du Groupe est opéré au sein de la société Free.

(Montants exprimés en milliers d'euros)	31 décembre 2004	31 décembre 2003	Variation %
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>394 052</b>	<b>215 042</b>	<b>83,2</b>
Autres produits d'exploitation	2 778	1 139	143,9
Achats Consommés et autres charges d'exploitation	291 573	173 485	68,1
Charges de personnel	16 773	9 170	82,9
Impôts et taxes	2 731	1 027	165,9
Dotations aux provisions	3 268	3 333	(2,0)
<b>REAA</b>	<b>82 485</b>	<b>29 166</b>	<b>182,9</b>
Dotations aux amortissements	54 226	17 423	211,2
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>28 259</b>	<b>11 743</b>	<b>140,6</b>

## Chiffre d'affaires

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du secteur Internet par type de revenus pour les exercices clos le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003, ainsi que l'évolution, en pourcentage, entre ces deux exercices.

(Montants exprimés en milliers d'euros)	31 décembre 2004	31 décembre 2003	Variation %
Revenus de l'accès ( <i>Accès sans abonnement ; 50 heures ; ADSL</i> )	322 179	177 118	81,9
Revenus hébergement et publicitaires	6 294	4 743	32,7
Revenus intersecteurs et autres	65 579	33 181	97,6
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>394 052</b>	<b>215 042</b>	<b>83,2</b>

Entre l'exercice 2003 et l'exercice 2004, le chiffre d'affaires du secteur Internet croit de 179,0 millions d'euros, soit une augmentation de 83%, principalement liée au succès de l'offre haut débit via ADSL de Free.

### *Revenus de l'accès à Internet*

	31 déc., 2002	31 déc., 2003	30 juin, 2004	31 déc., 2004
Abonnés ADSL	99 100	485 000	768 000	1 064 000
Abonnés dégroupés	3 300	163 000	355 000	566 000
Abonnés dégroupés en % du total	3,3%	33,6%	46,2%	53,2%
Part de marché résidentiel <sup>1</sup>	7,2%	15,0%	16,8%	17,4%

Le chiffre d'affaires de l'activité de fourniture d'accès à Internet, qui s'élève à 322,2 millions d'euros au 31 décembre 2004, est constitué des revenus provenant de l'exploitation des services de fourniture d'accès à Internet, sur le réseau téléphonique commuté et sur l'ADSL, exploités sous les marques Free, Free Telecom et Free haut débit.

La progression du chiffre d'affaires de l'activité de fourniture d'accès à Internet résulte :

- **du succès continu de l'offre haut débit.** Au 31 décembre, le Groupe constate que son parc d'abonnés haut débit inscrits s'établit à près de 1 064 000 clients contre 485 000 au 31 décembre 2003, soit une progression de 119,4%, nonobstant la baisse de part de marché sur le flux constatée au quatrième trimestre causée notamment par la campagne de publicité jugée parasitaire de France Telecom ;
- **de l'utilisation des nouveaux services payants disponibles sur la Freebox (téléphonie et télévision).** Au cours de l'exercice 2004, le chiffre d'affaires lié à ces services sur Freebox s'est élevé à près de 13,5 millions d'euros; et
- **du déclin des offres bas débit "Accès sans abonnement" et "Forfait 50 heures".** La baisse du nombre de minutes générées par les communications des clients "Accès sans abonnement", qui est passé d'environ 2,1 milliards de minutes au cours de l'année 2003 à environ 1,6 milliards de minutes au cours de l'année 2004 (soit une baisse de près de 24 %). En ce qui concerne le forfait 50 heures, le nombre de clients facturés est passé de 211 000 clients en janvier 2004 à 143 500 clients en décembre 2004.

### *Revenus hébergement et publicitaires*

Le chiffre d'affaires de 6,3 millions d'euros généré par l'activité hébergement et publicité au 31 décembre 2004 correspond aux revenus issus de la commercialisation des noms de domaine en France et des prestations de services d'hébergement à valeur ajoutée ainsi que de la commercialisation d'espaces publicitaires sur le portail de Free comprenant notamment la vente de mots-clés en partenariat avec la société Google. Ce chiffre d'affaires progresse de 1,6 millions d'euros par rapport à l'exercice 2003 du fait d'une progression du chiffre d'affaires de l'hébergement de 21% et d'une hausse des revenus publicitaires de près de 40% liée à la croissance soutenue en volume de la publicité en ligne en France en 2004.

### *Revenus intersecteurs et autres*

Les revenus intersecteurs et autres regroupent principalement les revenus générés par le secteur Internet du fait de la revente de minutes produites par le réseau directement opéré par Free au secteur

<sup>1</sup> Source : France Telecom

Téléphonie. L'accroissement constaté au cours de l'exercice 2004 est principalement dû à la vente de minutes aux sociétés du secteur Téléphonie dont le chiffre d'affaires a connu une croissance importante.

### **Achats consommés et autres charges d'exploitation**

Entre l'exercice 2003 et l'exercice 2004, les achats consommés et les autres charges d'exploitation ont augmenté de 68%. Les charges d'exploitation du secteur Internet progressent largement moins rapidement que le chiffre d'affaires, conséquence de la stratégie de dégroupage adoptée par le Groupe. Les facteurs qui permettent aux charges d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires de baisser sont essentiellement :

- la proportion de plus en plus grande d'abonnés ADSL en Option 1 par rapport au nombre total d'abonnés haut débit. Cette proportion était de 53,2% au 31 décembre 2004 contre 33,6% au 31 décembre 2003 ;
- la baisse globale des coûts de l'Option 5 (cfr paragraphe 1.2.1.2), compensée par la possibilité offerte aux abonnés d'augmenter le débit de leur connexion de 512 Kbps à 1024 Kbps puis à 2048 Kbps, générant une augmentation des coûts de connexion et de transit IP (CIPA) supportés par Free.

Par ailleurs, le choix de recourir à des liaisons optiques France Télécom (POP NRA et Interlan) a pesé négativement sur les charges d'exploitation au cours de l'exercice 2004, puisqu'une partie de ces liaisons facturées à Free (sous forme de charges locatives) n'ont pas été utilisées.

### **Charges de personnel**

La hausse des charges de personnel du secteur Internet est directement liée aux recrutements effectués chez Centrapel pour faire face à l'afflux de demandes dans le cadre de l'offre haut débit via ADSL. Les charges salariales de Centrapel sont ainsi passées de 5,7 millions d'euros à 12,9 millions d'euros entre 2003 et 2004. Centrapel comptait 517 salariés (inclus les salariés à temps partiel) en moyenne en 2004, contre 239 salariés au en moyenne en 2003.

### **Dotations aux provisions**

Les dotations aux provisions s'élèvent à 3,3 millions d'euros et correspondent principalement à des provisions sur clients douteux. En pourcentage du chiffre d'affaires, le niveau de provisionnement est resté stable entre l'exercice 2003 et l'exercice 2004. Les dotations aux provisions sur l'exercice 2003 s'élevaient également à 3,3 millions d'euros comprenant à hauteur de 1,7 millions d'euros une provision au titre de la contribution au fonds du Service Universel.

Comme il avait été précisé dans le rapport de gestion pour l'année clôturée le 31 décembre 2003, le calcul de la contribution au Fonds du Service Universel a fait l'objet de nombreux changements au cours des dernières années pour tous les opérateurs en général et pour Free en particulier.

La situation s'est cependant clarifiée au cours de l'exercice 2004. En effet, par décret du 17 novembre 2004, publié au Journal Officiel du 19 novembre 2004, les nouvelles règles de calcul des contributions au Fonds du Service Universel ont été arrêtées. En particulier, la méthode retenant le pourcentage du chiffre d'affaires comme base de calcul pour les contributions a été validée. Ce décret a également confirmé les pouvoirs de l'ART quant à la détermination du coût du Service Universel. Par décision du 19 décembre 2004, publiée au Journal Officiel du 21 décembre 2004, l'ART a fixé le montant définitif du Service Universel pour 2002 à 124,9 millions d'euros et le taux de prélèvement à 0,42% du chiffre d'affaires afférent aux télécommunications. Pour les années 2003 et suivantes, la direction du Groupe a ajusté sa dette au titre du Service Universel en retenant une base de 0,43%, soit une reprise de provision d'exploitation de 2,6 millions d'euros sur l'exercice 2004. Cette provision

constitue l'essentiel des autres produits du secteur Internet. La charge d'exploitation liée au Service Universel s'est élevée à 1,1 millions d'euros en 2004.

### **Résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations (REAA) et résultat d'exploitation**

Le REAA du secteur Internet progresse de près de 183% en 2003 par rapport à 2004. Le ratio de REAA sur le chiffre d'affaires hors intersecteurs est en progression de 16,0% à 24,9% du fait de l'extension du nombre de sites France Télécom reliés en fibre optique ou en liaisons louées permettant d'accroître le nombre d'abonnés bénéficiant d'une connexion haut débit via le dégroupage de la boucle locale (Option 1).

Au cours de l'exercice 2004, le nombre de sites France Telecom connectés est passé de plus de 160 à près de 410. Le nombre de lignes dégroupées a progressé significativement, passant de 163 000 lignes au 31 décembre 2003, à 566 000 lignes au 31 décembre 2004. Cette évolution du nombre d'abonnés en Option 1 conforte la stratégie de migration des abonnés de l'Option 5 vers l'Option 1 ainsi que les objectifs de la direction du Groupe sur l'évolution du REAA.

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2004 s'établit à 28,3 millions d'euros, en augmentation de 16,5 millions d'euros par rapport à l'exercice 2003.

#### **1.2.2.1.2 Analyse du résultat du secteur Téléphonie**

Le secteur Téléphonie regroupe :

- les activités de téléphonie fixe et de cartes prépayées exploitées sous les marques One.Tel et Kertel ; et
- les activités de téléphonie pour les opérateurs exploitées par Kedra.

(Montants exprimés en milliers d'euros)	<b>31 décembre 2004</b>	<b>31 décembre 2003</b>	<b>Variation %</b>
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>162 976</b>	<b>96 366</b>	<b>69,1</b>
Autres produits d'exploitation	979	664	47,4
Achats Consommés et autres charges d'exploitation	134 304	73 823	81,9
Charges de personnel	2 737	3 033	(9,8)
Impôts et taxes	819	347	136,0
Dotations aux provisions	2 286	1 810	26,3
<b>REAA</b>	<b>23 808</b>	<b>18 017</b>	<b>32,1</b>
Dotations aux amortissements	1 069	957	11,7
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>22 739</b>	<b>17 060</b>	<b>33,3</b>

## Chiffre d'affaires

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du secteur Téléphonie par type de revenu pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003 ainsi que l'évolution, en pourcentage, entre ces deux exercices.

(Montants exprimés en milliers d'euros)	31 décembre 2004	31 décembre 2003	Variation %
Revenus Téléphonie fixe et cartes prépayées	123 492	75 269	64,1
Revenus opérateurs et intersecteurs	39 484	21 097	87,1
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>162 976</b>	<b>96 366</b>	<b>69,1</b>

Entre l'exercice 2003 et l'exercice 2004, le chiffre d'affaires du secteur Téléphonie a augmenté de près de 66,6 millions d'euros, soit 69,1%.

### *Revenus téléphonie fixe et cartes prépayées*

Le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe et des cartes prépayées, qui s'élevait au 31 décembre 2004 à 123,5 millions d'euros, est constitué principalement des revenus des activités de One.Tel et Kertel.

La progression du chiffre d'affaires est principalement liée à la combinaison des trois phénomènes suivants :

- **la croissance du nombre de clients One.Tel au cours de l'année 2004.** Comme indiqué au cours de l'introduction en bourse du Groupe, la croissance du nombre d'abonnés One.Tel était un des objectifs prioritaires de la Direction d'Iliad. Grâce à des dépenses marketing plus importantes et plus ciblées, le nombre de clients facturés est passé de 215 000 en décembre 2003 à 335 000 en décembre 2004, soit une progression de près de 56%;
- **un léger déclin, de 9%, du revenu moyen par abonné (l'ARPU);** et
- **la contribution de Kertel.** La société Kertel a été acquise par le Groupe en mars 2003. La nouvelle structure commerciale et tarifaire de Kertel a porté ses fruits en terme de ventes de cartes : 4,9 millions ont été vendues au cours de l'année 2003, 7,5 millions au cours de l'année 2004.

### *Revenus opérateurs et intersecteurs*

Le chiffre d'affaires générés par l'offre de services aux opérateurs et les ventes intersecteurs augmente principalement du fait de l'accroissement des flux vers le secteur Internet et Free en particulier qui centralise tous les achats de minutes du Groupe.

### **Achats consommés et autres charges d'exploitation**

Entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004, les achats consommés et les autres charges d'exploitation ont augmenté de 81,9%, alors que le chiffre d'affaires a progressé de 69,1%.

Cette progression s'explique principalement par la hausse des charges d'interconnexion liée à l'augmentation du trafic généré par les clients de One.Tel et les utilisateurs de cartes Kertel ainsi que

par la progression des dépenses marketing sur One.Tel, telle que prévue lors de l'introduction en bourse d'Iliad.

### Charges de personnel

La réduction des charges de personnel du secteur Téléphonie illustre les économies d'échelle réalisables sur une activité d'opérateur de téléphonie fixe alternatif.

### Résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations (REAA) et résultat d'exploitation

Le REAA du secteur Téléphonie progresse entre l'exercice 2003 et l'exercice 2004 à 23,8 millions d'euros, soit un gain de 5,8 millions d'euros. La Direction d'Iliad s'était engagée à l'occasion de l'introduction en bourse à une stabilité voire une légère progression du REAA du secteur Téléphonie malgré la hausse du budget marketing. Le ratio de REAA sur chiffre d'affaires hors intersecteurs s'élève à 16,2%.

Le résultat d'exploitation progresse à 22,7 millions d'euros au 31 décembre 2004.

#### 1.2.2.1.3 Analyse du résultat des Autres Activités

Le secteur Autres Activités regroupe :

- l'activité d'annuaire inversé, activité historique au sein d'Iliad, qui se décline sur Minitel, téléphone, Internet et SMS, sous les noms 3617 ANNU et Annu.com ; et
- les activités de e-commerce dont Assunet.com, courtier en assurances en ligne, et Société.com, spécialiste de l'information financière en ligne.

(Montants exprimés en milliers d'euros)	31 décembre 2004	31 décembre 2003	Variation %
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>24 152</b>	<b>25 026</b>	<b>(3,5)</b>
Autres produits d'exploitation	142	35	NS
Achats Consommés et Autres charges d'exploitation	19 071	16 132	18,2
Charges de personnel	2 553	2 218	15,1
Impôts et taxes	272	249	9,2
Dotations aux provisions	19	2	NS
<b>REAA</b>	<b>2 379</b>	<b>6 460</b>	<b>(63,2)</b>
Dotations aux amortissements	287	296	(3,0)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 092</b>	<b>6 164</b>	<b>(66,1)</b>

### Chiffre d'affaires

Entre l'exercice 2003 et l'exercice 2004, le chiffre d'affaires du secteur Autres activités a baissé de 3,5%.

Le chiffre d'affaires de l'activité annuaires a baissé de près de 30 % entre l'exercice 2003 et l'exercice 2004. Depuis 1998, l'usage du Minitel en France a connu une décroissance lente mais certaine. Même si les services de type annuaires ont généralement mieux résisté que les services de loisir ou

sans usage professionnel, le Groupe ressent clairement l'effet de cette décroissance depuis la fin de l'exercice 2001. La croissance des revenus e-commerce ne suffit pas par ailleurs à combler cette perte de revenus.

### Achats consommés et autres produits d'exploitation

La hausse des achats consommés provient essentiellement de l'augmentation des frais de siège et des achats marketing refacturés aux autres entités du Groupe et notamment One.Tel.

### Résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations (REAA) et résultat d'exploitation

Malgré la diminution de son chiffre d'affaires, le service d'annuaire inversé du Groupe demeure une activité rentable, ayant permis au secteur Autres activités de générer en 2004 un REAA de 2,4 millions d'euros, et un résultat d'exploitation de près de 2,1 millions d'euros.

#### 1.2.3 Liquidités et ressources en capital

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2004	2003	2002
<b>TRESORERIE :</b>			
Flux d'exploitation .....	139 131	91 410	48 976
Flux d'investissement .....	(210 700)	(97 300)	(25 097)
Flux de financement .....	84 054	1 843	(11 991)
Variation de trésorerie .....	12 485	(4 047)	11 888
Trésorerie de clôture .....	23 158	10 673	14 720

Les sources de financement du Groupe proviennent, de façon récurrente, de sa trésorerie d'exploitation. D'autre part, l'augmentation de capital d'Iliad lors de son introduction en bourse le 30 janvier 2004, y compris la clause de surallocation, a permis à Iliad de lever 91,6 millions d'euros net des frais engagés lors de l'introduction.

En ce qui concerne la trésorerie d'exploitation du Groupe, il faut noter que la contribution du besoin en fonds de roulement s'établit à près de 39 millions d'euros sur l'exercice 2004 (soit 7,9% du chiffre d'affaires) contre 41,2 millions d'euros (soit 14% du chiffre d'affaires) sur l'exercice 2003. Alors que le chiffre d'affaires du Groupe est en hausse de plus de 68%, le dégageant en fonds de roulement est passé de 81 jours du chiffre d'affaires en 2003 à 77 jours en 2004. Cette diminution est la conséquence directe de la stratégie du Groupe consistant à fournir un modem Freebox à tout nouvel abonné.

Il est important de noter que les fournisseurs d'immobilisations ne sont pas distingués des fournisseurs de biens et services dans les comptes du Groupe. Dès lors le délai moyen de règlement des fournisseurs du Groupe Iliad est resté stable, voire s'est légèrement amélioré sur l'exercice 2004 à 90 jours.

Par ailleurs, l'extension des zones de dégroupage a également nécessité la fabrication de DSLAMs supplémentaires dont le nombre d'unités installées est passé de 575 au 31 décembre 2003 à près de 1 342 dont 419 DSLAMs ADSL 2+. De plus, le Groupe est en position créditrice permanente vis-à-vis de l'administration fiscale en matière de TVA (pour un montant de près de 13,5 millions d'euros au 31 décembre 2004), les crédits de TVA n'étant remboursés en moyenne que tous les 4,5 mois.

Outre les modems et DSLAMs Freebox, les investissements de réseau en fibre optique représentent l'essentiel des autres acquisitions d'immobilisations. Au cours de l'exercice 2004, ces investissements se sont décomposés comme suit :

- Acquisitions d’immobilisations incorporelles (IRU, salles France Telecom et frais d’accès au service France Télécom etc...) : 102,6 millions d’euros ;
- Acquisition d’immobilisations corporelles (modems et DSLAMs Freebox, matériel de transmission etc...) : 112,2 millions d’euros.

Le 11 juin 2004, Iliad a procédé à la distribution d’un dividende de 0,10 euros par action (hors avoir fiscal). La distribution totale s’est donc élevée à 5,3 millions d’euros.

Le 19 décembre 2004, Iliad a procédé à la distribution d’un acompte sur dividende de 0,075 euros par action (hors avoir fiscal). La distribution totale s’est donc élevée à 4,0 millions d’euros.

Au cours du second semestre 2004, Iliad a procédé au rachat d’actions Free provenant de l’exercice de BSPCE détenus par des salariés de Free. Le montant net de ces rachats s’est élevé à 1,6 millions d’euros. Ce rachat correspond à la décision du Groupe de maintenir sur l’exercice le contrôle à 100% de sa filiale Free.

#### 1.2.4 Répartition du capital au 31 décembre 2004

Au 31 décembre 2004, le capital social de la société Iliad se composait de 53 452 230 actions ordinaires et était réparti comme suit :

- Dirigeants : 42 051 013 actions soit 78,6 % du capital
- Fonds Goldman Sachs : 936 670 soit 1,8 % du capital
- Public : 10 464 547 soit 19,6 % du capital

Par ailleurs, à la clôture 2004, les options non exercées se décomposaient en BSPCE, exerçables à tout moment, donnant droit à 699 320 actions Iliad et en options de souscription d’actions Iliad donnant droit à 444 132 actions Iliad et exerçables à compter de février 2008.

#### 1.2.5 Engagements hors bilan

En complément des informations mentionnées dans l’annexe, le tableau ci-dessous présente l’analyse par nature et par échéances des engagements donnés par le Groupe au 31 décembre 2004 sur les locations non résiliables.

(en milliers d’euros)

Nature de location	A 1 an	A 2 ans	A 3 ans	A 4 ans	A 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Biens immobiliers	4 387	4 302	4 076	4 072	2 307	1 755	20 899
Véhicules	182	132	23	/	/	/	337
Matériels	681	542	72	/	/	/	1 295
Locations diverses	414	313	199	160	129	859	2 074
<b>TOTAL</b>	<b>5 664</b>	<b>5 289</b>	<b>4 370</b>	<b>4 232</b>	<b>2 436</b>	<b>2 614</b>	<b>24 605</b>

### **1.2.6 Endettement du Groupe**

Il apparaît que le Groupe n'est soumis à aucun risque de liquidité après examen des clauses de remboursement anticipé de prêts souscrits par ses sociétés ou du non respect d'engagements financiers (ratios, objectifs, etc...).

Le montant des emprunts et les crédit-baux restant dus au 31 décembre 2004 s'établit ainsi à 21,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2004, le Groupe dispose de diverses lignes de crédit confirmées d'un montant maximal de 70 millions d'euros, utilisable jusqu'en novembre 2008. Le Groupe avait tiré 10 millions d'euros sur les 70 millions disponibles au 31 décembre 2004.

## **1.3 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **1.3.1 Evènements postérieurs à la clôture**

Il n'y a pas eu d'événement significatif postérieur à la clôture.

### **1.3.2 Transition aux IFRS**

Un groupe de travail a été mis en place afin de procéder à l'examen de l'incidence sur les états financiers du groupe du passage aux IFRS. Ce groupe de travail continue de procéder au diagnostic. La direction s'engage à respecter la recommandation de l'AMF et à communiquer l'information IFRS comparative 2004 au plus tard lors de la communication des résultats semestriels 2005.

**1.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN LIMITE DES  
COMPTES CONSOLIDES POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2004 AU 31  
DECEMBRE 2004**

**1.5 COMPTES CONSOLIDES POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2004 AU 31  
DECEMBRE 2004**

Voir « Comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2004 ».